

Le 20 avril 2009

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Annie Gariépy**

Avocate

8, du Village boisé  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859

Télec. : (450) 515-6606

C. élec. : [gariepy.annie@videotron.ca](mailto:gariepy.annie@videotron.ca)

**OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année  
tarifaire 2009-2010 d'Hydro-Québec Distribution  
Suivi de la décision D-2009-016  
Processus d'allègement réglementaire**

**Dossier : R-3677-2008**

---

Chère consœur,

Le 6 mars, la Régie rendait la décision D-2009-016 portant sur le dossier mentionné en titre, par laquelle elle autorisait la mise sur pied d'un groupe de travail sur l'allègement réglementaire.

Elle demandait également au Distributeur de produire un rapport sur les pistes d'allègement du processus réglementaire avant 1<sup>er</sup> avril 2009, en suivi de ladite décision. Elle invitait également les intervenants au dossier à produire leurs commentaires sur ce rapport.

Par la présente, le RNCREQ souhaite confirmer son intérêt à participer au groupe de travail bien qu'il ne souhaite pas déposer de commentaires sur le rapport du Distributeur pour le moment.

Le tout respectueusement soumis, veuillez agréer, chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy  
c.c. Me Éric Fraser (HQD)  
Philippe Bourke  
Philip Raphals  
Richard Massicotte